

lorraine • 3

nancy • metz •
bar-le-duc • épinal •
sarreguemines

Compte rendu de l'instance de proximité Février 2023

1/ Suivi du plan d'action suite à la situation de Metz

Une réactualisation de ce plan d'action s'était déroulée le 30 janvier dernier. Cette date du 30 janvier avait été choisie car beaucoup de monde était présent sur le planning. Et il était logiquement prévu d'effectuer une restitution de cette réunion lors de l'instance suivante, en l'occurrence ce 9 février.

Avant de débiter le point, nous avons tout d'abord rappelé qu'il avait été décidé conjointement que les comités de suivi au sujet de l'EVL de Metz se tiendraient désormais directement au sein de l'instance de proximité, afin que l'ensemble des élus soient associés (et pas uniquement le secrétaire comme préalablement).

Depuis la précédente évocation de ce plan d'action, il a été constaté :

- que, lors des conférences de rédaction, l'idée d'effectuer des débriefing du journal de la veille à tour de rôle n'a pas fonctionné : en fait, les personnes préfèrent s'exprimer librement quand elles le souhaitent, et il y a d'ailleurs régulièrement des échanges intéressants
- qu'il a été proposé l'abandon de l'idée de se connecter à la conférence de rédaction régionale : il a été préféré que ce soit le rédacteur en chef de la locale qui fasse l'interface, et que la conférence de Metz débute désormais à 8h45.
- qu'au sujet des réunions « tous métiers confondus », il a été estimé par le groupe qu'il n'y avait pas d'utilité à les tenir toutes les semaines : il y en n'a eu que 3 depuis mai 2022.
- qu'au sujet de la prévisionnelle hebdomadaire, il a été acté le 17 janvier dernier que cette conférence serait désormais animée tour à tour par un journaliste titulaire ; de même, il a été acté que 2 équipes puissent, autant que possible, être identiques sur la locale sur toute la semaine, afin de pouvoir se projeter (avec une mise en œuvre prévue pour après les congés de février)

Quant à la fréquence des réunions de service à la rédaction de Metz, celle-ci a été revue : il a été exprimé qu'il serait préférable qu'elle ait désormais lieu tous les 2 mois (sachant que les salariés sont aussi invités à participer à celles du BRI).

Les autres points n'ont pas été modifiés.

Concernant les calages de sujets, il a été constaté une amélioration des préparations.

Concernant les « RTT employeur » qui étaient destinées à couper une série de 8 jours de travail lorsqu'il y a un week-end travaillé au milieu, il n'y a pas de consensus, et aucune mise en place n'a donc été décidée pour le moment.

Les élus ont souhaité savoir combien de salariés étaient accompagnés par ACCA : la DRH a répondu que la psychologue du travail ne souhaitait pas communiquer sur le nombre ; « nous savons qu'il y en a » a-t-elle ajouté.

Un questionnaire a aussi été effectué sur le pourquoi de la faible présence à la réunion du 30 janvier. « Il est vrai que cela suscite une interrogation » a précisé la directrice régionale, avant qu'il soit ajouté que, lors du déjeuner du 17 janvier, plusieurs salariés avaient évoqué le fait « qu'ils en avaient assez de ces réunions à répétition non liée à de la production ».

2/ Situation à Metz suite à un courrier envoyé par la CFDT le 16 janvier

Rappel du contexte :

- le 11 janvier, une réunion de rédaction était organisée pour évoquer les calages de sujets,
- le même jour, le 11 janvier, un mail était adressé par un journaliste à ses collègues pour expliquer sa vision des choses sur cette question des calages
- une semaine après, le 16 janvier, une déléguée syndicale centrale de la CFDT adressait un mail, pour soulever la lassitude, le désengagement, la démotivation des salariés, et le fait que les problématiques évoquées il y a 18 mois seraient toujours d'actualité.
- le lendemain, sans lien avec l'envoi de ce mail, un déjeuner de travail avait été calé avec la rédactrice en chef du BRI afin de faire suite à la réunion du 11 sur les calages de sujets. Lors de ce déjeuner, un certain nombre de salariés ont exprimé le fait qu'ils ne se sentaient pas en phase avec ce courrier, et qu'ils n'avaient pas été contactés.
- et la semaine suivante, l'auteure de la lettre était reçue par la direction.

Aujourd'hui, qu'est ce qu'il en est exactement aujourd'hui concernant le ressenti des salariés de Metz ?

Nous savons que, voici quelques années, le projet éditorial prévoyant l'abandon de l'actualité avait provoqué beaucoup de mal-être et d'incompréhension. Autre difficulté, le long temps passé sans encadrant titulaire...

Ensuite, avant sa mise en œuvre, le nouveau projet éditorial décidé l'été dernier avait suscité quelques doutes ou réticences chez certains salariés (qui, au départ, y avaient adhéré mais par défaut ; alors qu'aujourd'hui, ils y contribuent avec beaucoup plus d'engagement !)

Il semble donc important de pouvoir réussir à comprendre ce qu'il en est exactement, et pour cela, pouvoir entendre le plus de monde possible.

La direction a proposé aux salariés la possibilité qu'ils puissent s'exprimer individuellement. Elle les a donc invités à la contacter, mais elle n'a été sollicitée par personne à ce jour.

Le secrétaire de l'instance, en lien avec la CSSCT, a proposé que deux RP, issus des 2 syndicats présents au sein de l'instance, puissent avoir des échanges avec les salariés, dans le cadre des visites que les RP doivent effectuer sur les sites.

Lors de la réunion, les élus CGT ont décliné, et exprimé qu'ils préféreraient le concours de la CSSCT, pour une stricte neutralité.

Le secrétaire de l'instance s'est donc rapproché à nouveau de la CSSCT afin de voir comment ce travail d'écoute allait pouvoir être effectué.

3/ Point emploi

Concernant le poste de la rédactrice de Metz nommée à la rédaction nationale des Sports, il a été décidé que son remplacement soit activé le plus vite possible. Dans l'attente, le besoin est pourvu par un recours à des salariés en CDD.

Concernant le poste du rédacteur présentateur devenu rédacteur en chef adjoint, celui-ci était en consultation jusqu'au 1er mars.

De même pour un poste de technicien vidéo, suite à un passage dans l'encadrement, lui aussi était en consultation jusqu'au 1er mars.

Un poste de chef monteur était également en consultation jusqu'au 28 février.

Autre poste, celui d'un JRI venant de partir à la retraite : officiellement, ce salarié est toujours dans les effectifs jusqu'à son départ officiel à la retraite. Il sera ensuite transformé en poste de rédacteur.

Quant au poste d'un journaliste bi qualifié, parti à la retraite via la RCC, il est « non remplacé » pour le moment au vu des effectifs de la rédaction.

Enfin, concernant un autre remplacement, celui de rédacteur en chef adjoint spécialisé numérique, les candidatures sont en cours d'examen.

Par extension, un point a été fait par rapport à la sollicitation des salariés CDD les plus réguliers. Celui qui travaille notamment sur les sports dispose d'un contrat jusqu'à juin.

Deux autres disposent d'engagements qui ne sont pas exactement à même hauteur, mais sont malgré tout sollicités très souvent.

4/ Point audiences

Tout d'abord, concernant les rendez-vous quotidiens...

- Le **11h50** est en dessous de la moyenne nationale.
- Le **12/13**, lui, est au-dessus, avec une progression par rapport à l'année dernière.
A noter : lors de la première semaine de février, le 12/13 de Lorraine était dans le top 3 des meilleures audiences régionales.
- Le **18h30** est en retrait par rapport à la moyenne nationale.
- En revanche, les nouvelles sont meilleures concernant le **19/20** : il y a en effet une progression, puisque nous sommes à 15,3%, mais nous restons néanmoins en léger retrait par rapport à la moyenne nationale.
- La case de **18h50**, intégrant la locale de Metz et la rubrique « **le saviez-vous ?** », affiche globalement un score de 11,2 (pour 10 la saison précédente).
- Le **12/13 du samedi** se classe bien (avec 13,2 contre 10,6)
- Le **19/20 du samedi**, se place quasi à la moyenne nationale : 14,5 contre 15,5
- Le dimanche, lui, est stable, en très légère baisse
- Du côté des magazines, **Dimanche en Politique** progresse (avec 2,9 contre 1,9 l'an dernier)
- **EDR** fait mieux que la moyenne nationale (avec 4,7 contre 4,2)

- « **La France en vrai** » et « **courants d'Est** » attirent respectivement 26.000 et 30.000 téléspectateurs en moyenne : 3 documentaires lorrains (« **chansons d'amour** », « **Bataville** », et « **il était une fois dans l'Est** ») se sont classés dans le Top 3
- Quant à la nouvelle émission culinaire « **succulent** », elle n'atteint pas encore les scores de la précédente « **ça roule en cuisine** » la saison dernière (mais au-dessus des 2 saisons 2019 et 2020).
- enfin, la PAE consacrée à la St Nicolas a bien fonctionné, y compris sur le numérique (avec plus de 20 000 clics) : il a d'ailleurs été le replay le plus lu du mois de décembre de tout France 3. Les élus regrettent qu'il y ait si peu de projet mis de PAE au sein de l'antenne de Lorraine.

Enfin, il a été proposé d'avoir désormais deux points « audiences » en instance à date fixe : en février et en octobre.

5/ Retour sur Fantasticart

Un debriefing s'est tenu le 3 février dernier, et tous les participants ont pu faire part de leurs impressions. Ils sont satisfaits du travail fourni et des conditions dans lesquelles celui-ci a été réalisé. Un autre point positif a été la réussite de la ligne, avec un « journal immersif » qui a touché un public plus large que les seuls cinéphiles.

A regretter : des éléments techniques, tels l'absence d'un deuxième poste de bureautique ou l'accès au wifi sur place.

La problématique de l'envoi d'une bobine complète (avec un temps d'envoi forcément plus conséquent) a été résolu par l'envoi des éléments en mode playlist, sujet par sujet.

A regretter aussi, le fait que les organisateurs ne facilitent pas particulièrement la tâche, notamment pour l'accès aux stars (alors que nous sommes partenaires du festival).

Et puis, il aurait été préférable que les équipes restent sur place le dimanche soir, pour mieux pouvoir traiter la dernière soirée.

6/ Point UTS, UTN, boîtiers photos, caméras

Une réunion « UTS » s'est déroulée le 16 janvier dernier.

Concernant les boîtiers photo Alpha 7 S III, deux sont effectivement mis à disposition par antenne, et les formations sont en cours.

Il a été dit que ces nouveaux outils n'allaient pas remettre en cause l'existence des caméras demi-pouce et 2 tiers de pouce.

Au-delà de cela, quelle politique par rapport à l'état des caméras, et leur renouvellement ?

Aucun membre de la direction technique n'était présent. Par ailleurs, une commission « nouvelles technologies » n'avait pas encore eu lieu, spécifiquement sur ce point. Celle-ci s'est déroulée vendredi 3 mars.

7/ Point déclarations d'accidents du travail

Les élus FO ont découvert au moment de l'établissement de l'ordre du jour de cette instance du 9 février cette affaire concernant un accident de la circulation (survenu au mois de janvier, et ayant fait l'objet d'échanges en janvier entre le délégué syndical CGT et la direction).

Cet accident est survenu lors d'un parcours de liaison entre un BIP et la station de Nancy, pour effectuer un montage. Il n'a tout d'abord pas fait l'objet de déclaration, puis a été déclaré 8 jours plus tard en « accident de trajet ».

Ce qui est une erreur, étant entendu que cette notion, moins protectrice, ne concerne que les trajets entre le domicile et le lieu de travail habituel.

Plusieurs questions ont été posées afin de comprendre pourquoi ces dysfonctionnements (retard puis erreur dans la qualification).

Lors de l'instance, la direction a reconnu que l'information n'avait pas bien circulé. Deux éléments d'explication par rapport au retard dans le retard de transmission d'info : d'une part, le journaliste était en repos les jours suivants cet accident, et d'autre part, il n'avait à première vue aucun dommage corporel. Il reste néanmoins important d'effectuer une déclaration en pareil cas, pour le cas où des séquelles viendraient à apparaître par la suite.

Les démarches à accomplir ont été rappelées : « *un accident de travail est un événement soudain qui, quelle qu'en soit la raison, a causé un dommage corporel ou psychologique et qui est arrivé pendant l'activité professionnelle.*

En cas d'accident du travail, quel que soit son niveau de gravité, le salarié doit informer son manager, le service RH (DRH et IRH) et l'animateur prévention sécurité.

Le service RH contacte le salarié afin de recueillir les informations nécessaires pour remplir la déclaration d'accident du travail en ligne, une copie est adressée au salarié, ainsi qu'à l'instance de proximité ».

Enfin, en marge des points à l'ordre du jour, les élus ont échangé avec la direction au sujet des actions suite au questionnaire « mieux travailler ensemble » établi par la psychologue du travail. Un nouvel échange a été calé, avant un partage avec l'ensemble du collectif.

Prochaine réunion de l'instance le 10 mars en Lorraine

N'hésitez pas à nous poser vos questions !

Vos élus FO de proximité : **Catherine Reggianini - Thierry Pernin - Sophie Bartholmé - Hervé Marchetti - Yves Quemener - Bruno Demange**